



**Volume 8 no 26 | 6 mars 2024**

*Cégeps*

## **L'entente de principe acceptée à 92,7 %**

**Québec, le 2 mars 2024** — Les membres des cégeps représentés par le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont approuvé l'entente de principe intervenue avec leur employeur à 92,7 %. Voici les faits saillants de cette entente de principe.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

### **Dans les médias**

[Employés de cégep | Les membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe](#)  
La Presse, 2 mars 2024

[SPGQ: entente de principe approuvée à 92,7 % par les membres des cégeps](#)  
Journal de Québec, 2 mars 2024

[SPGQ: entente de principe approuvée à 92,7 % par les membres des cégeps](#)  
Journal de Montréal, 2 mars 2024

[SPGQ: entente de principe approuvée à 92,7 % par les membres des cégeps](#)  
TVA, 2 mars 2024

[Les membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe pour employés des collèges](#)  
L'actualité, 2 mars 2024

[Les employés de cégep membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe](#)  
Le Devoir, 2 mars 2024

[Les employés de cégep membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe](#)  
Radio-Canada, 2 mars 2024

[Les membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe](#)  
Noovo, 2 mars 2024

[Les employés de cégep membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe](#)  
En Beauce, 2 mars 2024

[Les membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe pour employés des collèges](#)  
Écho de Laval, 2 mars 2024

[Les membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe pour employés des collèges](#)

Journal de Joliette, 2 mars 2024

[Employé de cégep: les membres du SPGQ ont accepté l'entente de principe](#)

La Voix du Sud, 2 mars 2024

[Cégeps - L'entente de principe acceptée à 92,7 %](#)

Presse-toi à gauche ! 2 mars 2024

[Employees of SPGQ member colleges have accepted the agreement in principle](#)

The Times Hub, 2 mars 2024

[Employees of SPGQ member colleges have accepted the agreement in principle](#)

Actual News Magazine, 2 mars 2024

---



**Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives**

**En savoir plus**

---

*Négociation pour la fonction publique*

## **Le CUAFP veut donner la chance à la médiation**

Le conseil d'unité d'accréditation de la fonction publique (CUAFP) s'est réuni exceptionnellement le 29 février 2024. Lors de cette réunion, le CUAFP a décidé de donner la chance à une médiation, conformément à la demande du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) datée du 24 février, afin de résoudre l'impasse dans les négociations, malgré les 52 rencontres de travail déjà tenues.

Le CUAFP tiendra une nouvelle réunion le 21 mars. D'ici là, la médiation aura eu l'occasion de tenir deux rencontres. Le rôle de la médiation consistera à faciliter les échanges entre les parties afin de parvenir à un terrain d'entente.

### **Prochaine pause virtuelle : le 13 mars à 10 h**

Le comité de négociation vous convie à échanger sur ces sujets lors de la [prochaine pause virtuelle hebdomadaire qui se tiendra le 13 mars 2024](#). Ces sessions d'information se déroulent chaque mercredi de 10 h à 10 h 15; elles offrent des mises à jour sur la négociation et sur la campagne de mobilisation actuelle au sein de la fonction publique. Vous avez manqué les pauses précédentes? Pas de problème! Les enregistrements sont accessibles sur la [page de la fonction publique](#).

---

## **Pérennité : quel avenir pour le SPGQ?**

**(Rappel)** Votre syndicat est actuellement à la croisée des chemins. Entre les déficits appréhendés, les propositions d'alliance

d'autres syndicats et les demandes croissantes de services, l'organisation devra faire des choix difficiles.

Dans une nouvelle vidéo, Guillaume Bouvrette, président, prend donc la parole au nom du comité exécutif du SPGQ pour vous expliquer brièvement les défis et les pistes de solutions.



[Visionner le mot du président.](#)

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

---

## Le SPGQ dans les médias

[De 700 à 800 employés transférés du ministère à l'agence Santé Québec](#)  
Le Soleil, 29 février 2024

[Projet d'usine de Northvolt en Montérégie | Pas d'ingérence politique, dit Benoit Charette](#)  
La Presse, 28 février 2024

[Northvolt : gestion de crise interne au ministère de l'Environnement](#)  
Radio-Canada, 28 février 2024

[Un syndicat à la défense de la biologiste pour l'étude de Northvolt](#)  
FM 103,3, 28 février 2024

[Northvolt: pas de pressions politiques, assure le syndicat de la biologiste](#)  
Les affaires, 27 février 2024

---

## Programme de bourse exclusif aux membres du SPGQ



**[Partenaire] La Caisse de l'Administration et des Services publics offre 20 000\$ en bourses, à vous, membres du SPGQ et vos enfants.**

Vous ou votre enfant avez besoin d'une aide financière pour étudier?

Courez la chance de gagner une bourse allant jusqu'à 3 000\$! Un total de 15 bourses à gagner.

Remplissez l'appel de candidatures d'ici le 30 avril 2024.

[Cliquez ici pour participer](#)

**Rendez-vous sur le site du SPGQ pour consulter les règlements**

**Conditions d'admissibilité**

Ce concours présente deux (2) volets d'admissibilité et de mode de sélection distinct.

Pour le premier (1er) volet d'admissibilité, le concours est ouvert aux personnes :

- Ayant entre 15 et 17 ans au 30 avril 2024;
- Ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- Résidant au Québec;
- Membre de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics en date de la diffusion du concours et au moment de recevoir son prix;
- Inscrites à l'automne 2024 dans un programme de formation secondaire ou professionnelle, au sein d'un établissement d'enseignement reconnu;
- Être membre ou l'enfant d'un membre du Syndicat de professionnelles et professionnel du gouvernement du Québec;
- Être présent ou être représenté par un membre de sa famille lors de la soirée de remise des bourses le 22 octobre 2024, soit en présentiel pour les résidents de Québec Rive-nord et Rive-sud, ou en virtuel. Lors de la tenue de l'évènement, nous invitons ces jeunes à être accompagné par un membre de leur famille.

Pour le deuxième (2e) volet d'admissibilité, le concours est ouvert aux personnes :

- Ayant 18 ans et plus au 30 avril 2024;
- Ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- Résidant au Québec;
- Membre de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics au moment où elle s'inscrit au concours et au moment de recevoir son prix;
- Inscrite à l'automne 2024 dans un programme de formation professionnelle, collégiale ou universitaire, au sein d'un établissement d'enseignement reconnu, à temps plein, ou à temps partiel pour certaines raisons exclusivement;
- Être membre ou l'enfant d'un membre du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec;
- Être présent ou être représenté par un membre de sa famille lors de la soirée de remise des bourses le 22 octobre 2024, soit en présentiel pour les résidents de Québec Rive-nord et Rive-sud, ou en virtuel.

## Programme de bourses de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics



**Vous êtes membre de la Caisse de l'Administration et des Services publics?**

**Vous pouvez participer aux deux programmes de bourses!**

**La Caisse de l'Administration et des Services publics offre également 20 000\$ en bourses à ses membres.**

Un total de 15 bourses à gagner.

Remplissez l'appel de candidatures **avant le 31 mars 2024.**

[Cliquez ici pour participer](#)

[Cliquez ici pour consulter les règlements](#)

### Conditions d'admissibilité

- Ayant 15 ans et plus au 1er janvier 2024;
- Ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;

- Résidant au Canada;
- Membre de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics au moment où elle s'inscrit au concours et au moment de recevoir son prix;
- Inscrite à l'automne 2024 dans un programme de formation secondaire, professionnelle, collégiale ou universitaire au sein d'un établissement d'enseignement reconnu, à temps plein, ou à temps partiel pour certaines raisons exclusivement.

## Contactez-nous

Exclusif aux membres du SPGQ

[Par courriel](#)

1-833-692-0894

---

*Revenu Québec*

### Vos négociations sur la ligne de départ

Une étape importante a été franchie dans la négociation de votre prochaine convention collective. Le 21 février, votre comité de négociation a présenté sa stratégie de négociation et de communication, ainsi que le projet de cahier de demandes syndicales, au conseil d'unité d'accréditation de Revenu Québec (CUARQ).

L'ensemble des délégués syndicaux de Revenu Québec (RQ) sera consulté le 21 mars prochain à l'occasion du conseil d'organisme parapublic de l'agence du revenu du Québec (COPARQ). Cette étape charnière précédera la tenue de l'assemblée générale des membres, au début du mois d'avril, lors de laquelle sera soumis le cahier de demandes syndicales.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

---

*Congés de fidélité*

### Pensez à demander vos congés

**Rappel** – Vous n'avez pas encore pris vos congés de fidélité cette année? Pensez à les demander rapidement si vous y avez droit, car vous avez jusqu'au 31 mars pour les prendre. Ces congés ne sont pas monnayables et ne peuvent pas être reportés.

Voici la liste des unités d'accréditation qui bénéficient de ces congés dans leur convention collective : fonction publique, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, Institut de technologie agroalimentaire du Québec et École de police du Québec, Autorité des marchés publics et Protecteur du citoyen.

---

*Contestation de formulaires de déclaration à Revenu Québec*

### Précision sur la marche à suivre

**Rappel** – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) rappelle à ses membres qu'il a [mis en demeure Revenu Québec](#) (RQ), le 2 février, de cesser de demander à ses employés de remplir les formulaires de déclarations d'intérêts et de déclaration d'après-mandat.

Dans l'attente d'une modification des pratiques de l'employeur, le SPGQ suggère à ses membres de ne pas remplir les formulaires en question. Cependant, si un supérieur hiérarchique donne un ordre clair et non équivoque à un employé pour remplir ces formulaires, l'employé est encouragé à se conformer à cette demande.

Dans ce cas, il est impératif que l'employé informe sans délai le SPGQ de la situation. En outre, il est conseillé à l'employé de chercher, dans la mesure du possible, à obtenir cet ordre par écrit, ou à informer par courriel le gestionnaire qu'il a signé le formulaire contre son gré.

Des questions ? Écrivez-nous à [revenuquebec@spgq.qc.ca](mailto:revenuquebec@spgq.qc.ca).

---

*Présentations virtuelles aux membres de Revenu Québec*

## Réponses à vos questions sur les assurances collectives, le 13 mars

**Rappel** – En janvier, le SPGQ a lancé un captivant cycle de présentations virtuelles pour inaugurer l'année 2024. La présentation du 15 février portait sur [les avantages des assurances collectives](#).

[Une seconde séance, dédiée à répondre aux questions](#) que vous nous aurez transmises, vous sera proposée le 13 mars, de 12 h à 13 h. Cela vous offrira l'opportunité de mieux appréhender les enjeux liés à la question des assurances collectives. En cliquant sur ce lien, vous pourrez incorporer facilement cet événement à votre calendrier électronique.

**Notez que ces présentations se déroulent sur votre temps personnel. Les liens permettant d'accéder à ces événements sont aussi disponibles sur le [babillard syndical](#).**

---

## Calendrier

- 8 mars – Vie syndicale : [Journée internationale des droits des femmes](#)
- 12 mars – Formation : [Nouveaux membres des CMRP et CMOT de la fonction publique](#)
- 12 mars – Formation pour la délégation : [La convention collective de la fonction publique](#)
- 13 mars – Formation pour la délégation : [Mesures et griefs](#)
- 13 mars – Formation Revenu Québec : [Assurance collective : réponses à vos questions](#)
- 14 mars – Formation pour la délégation : [Rôle des représentants et secrétaires de section](#)
- 14 mars – Formation pour les membres des comités SST : [Santé et sécurité du travail](#)
- 19 mars – Formation pour la délégation : [Rôle des représentants et secrétaires de section](#)
- 19 mars – Formation pour la délégation : [Négocier une convention, un défi!](#)
- 21 et 22 mars – Instances : [conseil syndical](#)

[VOIR LE CALENDRIER COMPLET](#)

---

**Ce bulletin d'information est une réalisation de :**

- Nathalie Côté, conseillère en communication
- Philippe Desjardins, conseiller en communication
- Rachel Hogue, technicienne administrative aux communications

**Pour joindre l'équipe des communications :** [communications@spgq.qc.ca](mailto:communications@spgq.qc.ca)

---

>> Consultez [spgq.qc.ca/publications](https://spgq.qc.ca/publications)



[SPGQ - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec](#)

7, rue Vallière  
Québec (Québec) G1K 6S9

---

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)